



MINISTÈRE
DU REDRESSEMENT PRODUCTIF

MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.redressement-productif.gouv.fr

www.developpement-durable.gouv.fr

Paris, le 29 janvier 2013
N° 317

Une ambition pour la filière nucléaire française

Arnaud MONTEBOURG, ministre du Redressement productif et Delphine BATHO, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, ont présidé ce jour sur le site de l'usine Valinox à Montbard (Côte d'Or) le Comité Stratégique de la Filière Nucléaire (CSFN), en présence de Henri PROGLIO, Président-Directeur général d'EDF, vice-président du CSFN.

La filière nucléaire rassemble 2 500 entreprises employant près de 220 000 salariés. Elle réalise un chiffre d'affaires de 46 milliards d'euros dont 5,6 milliards à l'export. Avec 1,8 milliard d'euros de R&D, la filière nucléaire se classe en 4^{ème} position des filières les plus innovantes de France. C'est aussi une filière qui prévoit d'embaucher massivement : **110 000 recrutements sont attendus d'ici 2020.**

Le « **contrat de filière** » **annoncé lors de cette réunion** comprend des mesures destinées à inciter les jeunes à se tourner vers ces métiers, à soutenir l'innovation, à accompagner la transition énergétique, et à renforcer la cohésion de la filière pour conquérir des marchés à l'export. L'Etat et les industriels se mobiliseront pour faire connaître ces métiers auprès des jeunes et maintenir l'excellence de l'offre de formation.

- **Structurer l'équipe de France du nucléaire.**

Une structure permettant aux acteurs de se fédérer sera créée afin de mettre en valeur la filière nucléaire en France et de permettre de promouvoir l'offre de la filière française notamment à l'international.

Les ministres ont réaffirmé le caractère stratégique du développement de l'exportation du savoir-faire français en matière nucléaire, sur la base du plus haut niveau de sûreté et sous le pilotage direct du Premier Ministre. Les instruments de financement export, renforcés lors de la dernière loi de finances, seront pleinement mobilisés.

- **Soutenir les « pépites » de la filière.**

Pour faire émerger nos futures « pépites » et financer leur développement, l'Etat et les principaux industriels de la filière ont créé ce jour le « fonds de modernisation des entreprises nucléaires », doté de 133 millions d'euros dont 50 millions dotés par la BPI, à travers le Fonds Stratégique d'Investissement.



- **Innover, notamment en matière de démantèlement.**

La filière française du démantèlement sera en particulier renforcée pour répondre aux importants besoins à venir dans tous les pays concernés, en s'appuyant sur la l'excellence de nos entreprises en cette matière de haute technologie.

- **Renforcer les conditions de recours à la sous-traitance.**

A la suite du volet « condition de recours aux entreprises prestataires » des Evaluations Complémentaires de Sûreté, la filière a mis au point, avec les représentants des salariés, un **cahier des charges social applicable aux prestations de services et de travaux réalisées sur une Installation Nucléaire de Base en France**. Les donneurs d'ordre s'engagent formellement à transposer ce cahier des charges dans leurs marchés de sous-traitance et à le mettre en œuvre très rapidement. Il fera l'objet d'un suivi régulier et, si nécessaire, d'un renforcement par des mesures législatives.

Contacts presse :

Service presse de Arnaud MONTEBOURG	01 53 18 45 13
Service presse de Delphine BATHO	01 40 81 78 31
